



La révolution numérique est-elle synonyme d'une révolution écologique ?

Lydie Gaudier ■ Octobre 2018

L'économie numérique apparaît comme la réponse à tous les problèmes, crée des emplois nouveaux, réduit les besoins de déplacement, améliore la compétitivité, répond aux besoins de services modernes, tout cela en contribuant aux objectifs climatiques.

Mais en quoi la croissance du télétravail en lien avec le déploiement des NTICS (les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'Internet et des télécommunications) peut-elle réellement influencer ou pas les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'organisation du travail ?

Voici quelques éléments de débat permettant de démêler les « pouvoirs » attribués aux technologies de l'information en matière d'organisation du travail et de transition bas carbone.

Mobilité et télétravail

Dans un contexte où la transition vers une société bas carbone est devenue une nécessité, repenser la mobilité est une question cruciale car elle participe grandement au problème. En effet, la Belgique est un pays très motorisé : 65 % des individus en âge de conduire disposent d'une voiture. En Wallonie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues du transport représentaient, en 2009, 25,6 % des émissions totales des GES. Elles ont progressé de 14,9 % entre 1999 et 2009. Ces émissions de GES sont également à l'origine de problèmes sanitaires occasionnant une augmentation des maladies respiratoires et cardio-vasculaires. La pollution de l'air est responsable de 12.000 décès par an.

66 % des déplacements domicile-travail étant effectués en voiture (selon l'enquête BELDAM 2012), le télétravail est souvent présenté comme une solution aux problèmes précédemment évoqués. Il peut prendre diverses formes : occasionnel ou régulier. Il peut se dérouler dans différents lieux : à la maison ou dans un centre de bureaux partagés.

Suivant sa nature, le télétravail présentera des aspects positifs et négatifs tant des points de vue des travailleurs, des employeurs que de la collectivité. Citons quelques exemples :

- du point de vue du travailleur : on peut opposer le gain de temps, les économies réalisées, une disponibilité accrue pour la vie privée, à d'autres aspects tels que le risque de désocialisation, l'individualisme, des formes de contrôle du travail plus contraignantes (tâches par objectifs), des coûts accrus liés aux consommations domestiques... ;
- du point de vue de l'employeur : citons comme éléments positifs : un gain en termes d'espace de travail, d'atténuation du bruit, une moindre intervention dans les frais de remboursement, le contrôle des travailleurs par tâches. A contrario, d'autres problèmes peuvent émerger en termes d'organisation du travail en équipe : une moindre réactivité, une perte de créativité en lien avec une segmentation des tâches ;
- enfin, du point de vue de la collectivité : bien que l'on puisse relever une diminution de la congestion routière ainsi qu'une diminution des GES, les émissions domestiques croissantes risquent de contrebalancer ce gain.

Technologies de l'information, transition bas carbone et organisation du travail

Toujours dans un contexte de transition vers une société bas carbone, les NTICS sont souvent présentées comme la solution qui permet de dissocier travail et dilapidation des ressources, l'heure de la dématérialisation ayant sonné. D'autre part, les NTICS bouleversent l'organisation du travail, ce qui délivrerait des pesanteurs de l'entreprise fordiste.

- Voyons dans un premier temps ce qu'il en est de la question écologique. Les NTICS représentent 2 % des émissions de CO₂ dans le monde. Les serveurs indispensables à la sauvegarde des « big data » sont gros consommateurs de charbon. Par ailleurs, l'obsolescence du matériel informatique est très rapide. Pourtant, les matières premières garantes de leur élaboration sont épuisables et difficiles à recycler. Ainsi, les terres rares indispensables à la production des téléphones mobiles et des écrans plats voient leur utilisation exploser avec une production chinoise quasi monopolistique. Finalement, remarquons que les NTICS favorisent la mise en réseau d'entreprises dispersées travaillant en flux tendu sans qu'il y ait une réflexion sur la rationalisation des transports.
- Dans un deuxième temps, voyons quel est l'impact des NTICS sur l'organisation du travail. De nos jours, le développement des nouvelles technologies permet aux entreprises de mettre en œuvre leur logique client grâce à la réactivité accrue qu'elles garantissent. Cependant, les bugs, responsables de pertes de temps non négligeables, ne sont pas reconnus. Parallèlement à cela, l'organisation du travail s'est modifiée grâce aux NTICS. Ainsi, les nouvelles technologies permettent de déterminer quelles sont les heures d'affluence pour la grande distribution et de cette façon, d'adapter en conséquence les horaires du personnel. Il y a également une influence des NTICS sur le contrôle. Auparavant, il était question de pointeuse, aujourd'hui, il s'agit de « badging », autrement dit savoir à tout moment si le travailleur est connecté.

Analyse et pistes de réflexions

Les faits relatés précédemment nous conduisent à avoir une lecture syndicale de ces bouleversements technologiques et de leurs conséquences sur le monde du travail et sur l'environnement. Concernant la mobilité et les différents problèmes qu'elle engendre, faisons remarquer qu'il s'agit d'un problème de société ; or il y a une tendance à l'individualiser. Ainsi, on valorise souvent les gros efforts des entreprises pour diminuer les GES au travers des accords de branche et autres outils que l'on n'hésite pas à comparer avec les GES toujours croissants issus de la mobilité. On pointe du doigt le phénomène comme étant « le problème environnemental à résoudre ». Ce faisant, on oublie de mentionner que ces efforts industriels sont en grande partie liés à la conjoncture c'est-à-dire aux fermetures d'usine.

Par ailleurs, si le télétravail peut avoir des conséquences à la fois positives et négatives sur l'environnement, d'un point de vue syndical, on peut poser la question suivante : comment construire un rapport de force avec des travailleurs à la maison chacun derrière leur PC ? Ce n'est pas impossible mais tout de même fastidieux en termes d'organisation. C'est pourquoi il est nécessaire que le télétravail soit organisé à la demande du travailleur, se fasse sur une périodicité limitée et avec des modalités concertées en délégation syndicale. (voir encadré ci-dessous sur la législation en vigueur)

Réglementation du télétravail

Le télétravail fait l'objet d'une réglementation. Ainsi, dans le secteur privé, l'occupation des télétravailleurs, organisée de façon régulière et non occasionnelle, est actuellement réglée par la convention collective de travail n° 85 du Conseil national du Travail signée le 9 novembre 2005 et par la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail. Cette convention explique les modalités selon lesquelles le télétravail doit être organisé (convention écrite établie pour chaque télétravailleur, droits, dispositions quant à l'équipement etc.) et précise qu'il doit bien y avoir une volonté tant de l'employeur que du travailleur. Elle est complétée par deux avis du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail :

Avis n° 118 du 13 mars 2007 relatif au projet d'arrêté royal fixant des règles particulières pour le bien-être des travailleurs à domicile lors de l'exécution de leur travail.

Avis n° 99 du 24 février 2006 relatif au projet d'arrêté royal fixant des règles particulières pour le bien-être des travailleurs à domicile lors de l'exécution de leur travail.

Pour en savoir plus : <http://www.emploi.be>

Enfin, les NITCS ne sont pas synonymes d'une économie dématérialisée. L'utilisation des nouvelles technologies chez nous signifie l'exploitation de ressources naturelles ailleurs et une consommation énergétique importante. Il serait impératif d'un point de vue syndical de s'organiser de manière formelle et/ou informelle autour de réseaux liés aux filières ou aux territoires pour organiser la mobilité, par exemple, et optimiser l'utilisation des ressources d'une manière générale plutôt que de se focaliser sur la solution du télétravail. Quand se concertera-t-on dans une zone d'activités ou dans des comités intra-entreprises ou autour d'une filière économique ? Ce sont des moyens pour construire des rapports de force adaptés aux changements de notre époque.